

Douze commandements contre l'intégration des TIC

Christophe Gremion, IFFP, Nadia Cody, UQAC, Pierre-François Coen, HEP FR, Sandra Coulombe, UQAC, Patrick Giroux, UQAC, Nicolas Rebord, IFFP

Les technologies évoluent très vite et nos jeunes auront constamment besoin de nouvelles compétences pour s'intégrer à la société et au travail de demain. Ainsi, le monde de la formation, à tous les niveaux, tente de s'adapter à cette situation. Mais intégrer les TIC dans les écoles ne va pas toujours de soi et les injonctions paradoxales sont nombreuses, telles que celle-ci: «formez les élèves aux nouvelles technologies», mais «rappelez-vous que les smartphones sont interdits en classe». Dans ce texte, nous vous proposons chaque mois un nouveau commandement, une nouvelle occasion à manquer si l'on souhaite réellement permettre à nos jeunes d'apprendre à étudier et à travailler avec les outils actuels.

En effet, que ce soit pour les enseignants ou pour les étudiants, l'intégration des TIC dans ses tâches quotidiennes passe par trois stades: l'adoption, l'implantation et la routinisation (Coen & Schumacher, 2006). Pour cela, les acteurs «doivent eux-mêmes se familiariser avec les possibilités ainsi offertes» (Böniger & Jeker, 2015, p. 15) en y ayant recours fréquemment, même hors de la classe. L'intérêt pédagogique lié à l'utilisation et à l'appropriation du matériel numérique à domicile est également relevé dans l'étude de Boéchart-Heer (2014). Il s'agit d'offrir à chacun la possibilité d'apprendre au-delà des frontières de l'école (Charlier, 2013; Roland & Talbot, 2015).

Selon Crichton, Pegler et Duncan (2012), une autre condition gagnante de l'intégration réside dans le fait que les apprenants soient propriétaires et administrateurs de leurs appareils afin de faire entrer ces artefacts dans leur environnement personnel d'apprentissage (Charlier, 2014).

Lorsque les appareils sont confiés aux acteurs, qu'ils en sont responsables et peuvent les utiliser aussi à titre privé, il est intéressant de voir que l'adoption de l'innovation est effective.

Bassin (2013) relève un élément important de réussite de leur projet, le fait de pouvoir laisser installer des ap-

plications telles que *Dropbox*, *Facetime*, *Skype*... (p. 26). Ces applications, souvent interdites par les autorités scolaires, font effectivement partie de l'environnement personnel d'apprentissage (EPA) des enseignants et des apprenants.

Dans ce même rapport, l'auteur relève également une problématique, «la gestion du parc des machines pour 1200 élèves, *software*, mais aussi *hardware*, qui demanderait la mise en place de nouvelles ressources au niveau du service informatique de l'école» (p.26). Cet élément plaide en faveur d'une migration vers le BYOD¹, ce qui semble se vérifier encore avec cette vision du projet *tablettes à l'école*, vu comme «transitoire vers un monde où chaque élève, chaque enseignant aura dans sa poche un outil suffisamment puissant pour accomplir toutes les tâches effectuées par nos élèves et enseignants» (Bassin, 2013, p.26).

Cinquième commandement

Tu resteras propriétaire des appareils utilisés en cours, veilleras à leur uniformité et ne laisseras personne les faire sortir de l'école. Le matériel numérique, tablettes comme ordinateurs, est la propriété de la collectivité et de l'école.

En cela, il n'est pas concevable que les enseignants ou les étudiants les fassent sortir de l'école pour les utiliser à titre privé. L'école, via son service informatique, restera propriétaire et administratrice des machines afin d'assurer a) le contrôle d'utilisation pour des questions légales et b) l'uniformité des configurations et des applications installées pour des questions pédagogiques évidentes.

Ces conseils, que nous donnerions à un décideur, sont spécialement importants si l'on souhaite éviter une appropriation et une adoption des outils tant par les enseignants que par les étudiants.

Mais le BYOD est-il concevable sans un réseau performant et ouvert? C'est ce que nous aborderons avec le sixième commandement, à découvrir dans le prochain numéro de l'Éducateur.

¹ *Bring Your Own Device*, traduction française: «Prenez vos appareils personnels»

Texte complet avec sources bibliographiques à consulter sur www.auptic.education/12com/